



Bilan de la concertation 2019 liée à la Révision de la charte du Parc naturel régional des Alpilles



Un processus itératif, d'échanges, de concertation, voire de co-construction

Le processus de révision de la charte du Parc naturel régional des Alpilles a démarré courant 2018. Après la réalisation d'études préalables à l'élaboration de la future charte (diagnostic de l'évolution du territoire et évaluation de la mise en œuvre de la charte), l'année 2019 est consacrée à la **concertation** du territoire et à l'élaboration collective du futur projet de territoire avec une restitution du travail de l'année le **13 décembre 2019 aux Assises** du Parc.

Les différentes étapes de concertation de l'année 2019 ont permis de valider la structure globale de la future charte. 3 phases de concertation, correspondant chacune à la validation d'un des 3 niveaux hiérarchiques de la future charte, ont ainsi abouti progressivement à ce qui sera le sommaire : **4 Ambitions, 13 Orientations et 38 mesures**.

La gouvernance institutionnelle de révision de la charte

Mais la révision d'une charte passe aussi par une concertation plus institutionnelle, ainsi **différentes instances de suivi et de validation** se sont réunies tout au long de l'année : les Commissions thématiques, y compris en intercommissions comme avec le Forum du 12 juin à Eygalières, divers groupes de travail, le Conseil scientifique et technique, le Comité technique de suivi (composé des référents techniques à la Dreal, Région, Département et des DGS des Intercommunalités concernées), le Comité de direction, les DGS des communes, le Bureau syndical, et le Comité syndical, instance de validation.

La **1^{ère} étape** qui s'est déroulée jusqu'en mai a permis de réunir toutes les commissions thématiques ainsi que divers groupes de travail afin de partager les enjeux qui sont ressortis des études préalables et de définir les **4 grandes Ambitions** pour les 15 années de mise en œuvre de la charte validées au Comité syndical du 2 mai.

La **2^{ème} étape** s'est formalisée par le Forum du 12 juin à Eygalières, qui a permis de réunir plus d'une centaine de personnes afin de travailler sur la déclinaison de ces Ambitions en objectifs stratégiques et qui a permis d'aboutir à la rédaction des **13 Orientations** validées au Comité syndical du 16 juillet.

Et la **3^{ème} étape** a contribué à décliner ces orientations en objectifs plus opérationnels, les **38 mesures** de la future charte ainsi que les grandes lignes de leur contenu. Des groupes de travail ont ainsi été organisés sur la base des thématiques qui se rattachent aux différentes Orientations et c'est le Comité syndical du 3 décembre qui a validé les intitulés de ces mesures.

Différents espaces de concertation pour différents publics

Ce travail a été nourri par différents types de réunions, sorties, enquêtes, à destination de **différents publics**, ainsi tous les élus du territoire et les habitants de chaque commune ont été conviés à participer à ces multiples événements, en plus de membres des commissions institutionnelles du Parc.

Le Président du Parc naturel régional des Alpilles a souhaité rencontrer **chacun des maires** des communes du territoire afin de leur présenter la démarche de Révision de la charte. Une présentation a également été faite dans chacun des **conseils municipaux** du territoire.

Afin d'échanger avec les **habitants** des Alpilles et recueillir leurs attentes, il a été proposé aux communes l'organisation d'une **réunion publique** en soirée, ainsi qu'une information dans le bulletin

municipal de chaque commune. Ces réunions nous ont permis de réunir environ 350 personnes. De plus, à l'occasion des **sorties** annuelles organisées par le Parc, les chargés de mission ont profité de certaines de ces sorties identifiées « Révision de charte » afin de faire le lien avec cette démarche en cours, de partager les enjeux spécifiques à la thématique et d'interroger les participants sur leurs attentes. De plus, une **Enquête en ligne** a permis de recueillir plus de 180 contributions sur le thème « Quelles Alpilles pour demain ? ».

Ce projet de territoire en cours d'élaboration sera mis en œuvre entre 2022 et 2037, c'est pourquoi il nous a semblé essentiel de recueillir la parole des **jeunes**. En partenariat avec le CPIE et Alpilles TV, le Parc s'est appuyé sur les 4 conseils municipaux des jeunes (CMJ) du territoire pour leur proposer 4 défis, chacun sur une thématique différente, leur faire produire des propositions d'actions pour la charte, et de réaliser des petits films sur ces moments collectifs.

Les Assises du Parc : une journée de restitution et d'échanges

Le 13 décembre, les **Assises du Parc** ont été l'étape finale de cette année 2019 consacrée à la concertation et à l'élaboration de la structure du projet de charte. Ouverte à tous les acteurs du territoire, cette journée de restitution, d'échanges et de travail a été une réussite tant par la qualité des échanges que par la présence représentative et nombreuse des acteurs du territoire (environ 250 personnes). Ces Assises ont surtout permis de confirmer la trajectoire du projet de territoire des Alpilles proposée à travers le sommaire de la future charte qui était affiché dans la salle et qui a servi de support aux échanges de l'après-midi.